



Jacques MEDINA  
Proviseur du lycée Gabriel Péri  
De Champigny sur Marne  
à

Madame, Monsieur,

A partir de janvier 2023, le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement par les URSSAF et versé à la caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Une plateforme de fléchage « SOLTéA » est mise à disposition par la CDC, ce qui permettra aux entreprises de désigner les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.

Investir dans l'avenir et verser votre taxe d'apprentissage au **lycée Professionnel Gabriel**, c'est nous aider à former nos 450 élèves, professionnels de demain au cœur de vos entreprises, dans les métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, de l'ouvrage du bâtiment métallerie, des soins à la personne et de l'animation.

Proviseur du lycée Gabriel péri, je puis vous rendre compte du bon usage de votre contribution.

Souhaitant que ma demande retienne toute votre attention, d'avance je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Proviseur du Lycée Gabriel Péri

Jacques MEDINA

